

Supposons un État, comme l'Égypte actuelle, constituée en une sorte de communisme gouvernemental, où le prince soit seul propriétaire, seul exploitateur du sol, seul manufacturier, seul commerçant, toute la nation étant fermière, ouvrière et salariée; dans de telles conditions, la question du commerce avec l'étranger ne présenterait aucun embarras. Tous les intérêts se résumant dans un intérêt unique, personnifié dans le chef de l'État, celui-ci n'aurait à compter qu'avec lui-même, et, à moins d'erreur dans les calculs, serait sûr, quoi qu'il fût, d'agir au mieux de son intérêt, qui serait en même temps l'intérêt général. Il parcourrait ses livres, examinerait ses prix de revient, prendrait note de ses besoins et de ses existences; puis il offrirait ses excédants, soit en échange d'autres produits, soit contre du numéraire. Si parmi les produits similaires de l'étranger il s'en trouvait dont les prix fussent inférieurs aux siens, il aviserait à réduire ses frais et à soutenir la concurrence; il pourrait même, en certains cas, abandonner quelques productions désavantageuses, et se livrer de préférence à

d'autres moins onéreuses et plus lucratives. Mais ce serait à la condition, bien entendu, que la nature du pays, l'état de l'industrie, les aptitudes populaires, les facilités de transition, la somme des ressources le lui permettraient; jamais, au grand jamais, il ne délaisserait un genre de culture ou d'industrie, surtout de première nécessité, sous le spécieux prétexte que les mêmes produits lui viendraient de l'étranger à plus bas prix. La première loi pour l'homme condamné à vivre de son travail est de tirer parti de ce qu'il a, et de se passer du secours intéressé d'autrui. Bien plus, le grand entrepreneur dont je parle s'occuperait d'importer chez lui certaines cultures et certaines industries de l'étranger, dont les produits lui sont indispensables; et il le ferait, tant pour s'exempter de cette espèce de tribut, que pour se créer, au besoin, une garantie contre les exigences des importateurs. Sur toute chose il se garderait d'acheter plus de marchandises qu'il n'en pourrait régulièrement payer avec ses propres excédants : ce qui exigerait de sa part un solde en numéraire, le dégarnirait de métaux précieux, et, le rendant débiteur, porterait atteinte à son indépendance politique.

Tout cela est de simple bon sens : il n'est pas au monde de négociant et d'entrepreneur qui se gouverne par d'autres principes.

Supposons maintenant qu'une révolution renversant le despote, le pays dont je viens de parler passe de l'état de communauté gouvernementale à celui de propriété. La terre est partagée, l'industrie, le commerce se répartissent entre une série d'entrepreneurs : tous, exploiters du sol, entrepreneurs d'industrie, armateurs, etc., sont déclarés indépendants les uns des autres, conformément à la loi de propriété. Que va-t-il arriver ? Chaque propriétaire et entrepreneur raisonnera en son particulier, au regard de l'étranger, comme faisait l'ex-roi; mais, attendu que par le partage, les intérêts sont devenus divergents, on verra une fraction de la nation augmenter ses bénéfices en profitant des offres de l'étranger, tandis que l'autre, ne trouvant acheteurs ni à l'intérieur, ni au dehors, se ruinera. Alors éclatera cette contradiction douloureuse : tandis que la loi de propriété, acclamée à l'unanimité, déclare tous propriétaires, industriels, cultivateurs, commerçants, marins, indépendants dans leur commerce et leur industrie, la nature des choses qui les a groupés sur le même sol, l'économie politique, qui fait de tous les arts, professions, métiers, des divisions et subdivisions du même travail, prononcent de leur côté que tous ces affranchis sont solidaires !... Et l'expérience le démontre : sous l'ancien régime, tous avaient leur existence assurée; une seule chose leur manquait,

la liberté; depuis la Révolution, ils sont libres; mais tandis que les uns prospèrent, les autres font faillite et tombent dans l'indigence. Et c'est la même cause qui produit ce double résultat : la liberté des relations avec l'étranger, l'individualisme de l'échange.